



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'Académie de Limoges

Rectorat/DEC 2/CG/15

- **Vu** le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment son article 42 ;
- **Vu** l'arrêté du 3 mai 2010 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré,
- **Vu** l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles,
- **Vu** l'arrêté du 22 septembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours externes et de concours externes spéciaux (langues régionales) en vue du recrutement de professeurs des écoles et de concours externes et de concours externes spéciaux (langues régionales) pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- **Vu** les arrêtés rectoraux du 3 octobre 2025 portant ouverture, au titre de l'année 2026, d'un concours externe public et d'un concours externe d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat dans l'académie de Limoges ;
- **Sur** proposition du Président du jury ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le jury chargé des délibérations pour les épreuves du concours externe public, privé et troisième concours public de recrutement de professeurs des écoles - session 2026 - est composé comme suit :

Président :

Monsieur Franck CUTILLAS, inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze

Vice-présidente :

Madame Marie-Paule LAPAQUETTE, inspecteur de l'éducation nationale, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale 1^{er} degré.

Article 2

Sont nommés membres du jury d'admissibilité et d'admission :

Madame Delphine AYRAL, inspectrice de l'éducation nationale, IEF et Valeurs de la République, Rectorat de Limoges,
Madame Corinne ADENIS, conseillère pédagogique, circonscription Haute-Vienne 2,
Madame Pascale BERGER, conseillère pédagogique, circonscription Guéret 2-ASH,
Monsieur Emmanuel BLANCHER, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Haute-Vienne 6,
Madame Nathalie COUTURIER, conseillère pédagogique, référente des directeurs d'école, Limoges,
Madame Jeanne DUBREUIL, professeur des écoles, Ecole sainte Louise de Marillac, Limoges,
Monsieur Lionel DUCHER, professeur certifié, INSPE, académie de Limoges
Monsieur Julien GOURCEROL, professeur des écoles, Louise de Marillac, Limoges,
Madame Florence LIRAUD, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Brive rural - Brive
Monsieur Sébastien DUCHIER, directeur d'école d'application, Limoges Roussillon,
Madame Marlène MILORD, conseillère RH de proximité, Rectorat de Limoges,
Monsieur Sébastien PEAUDECERF, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Haute-Vienne 1,
Madame Sandrine PEYRONIE, conseillère pédagogique, circonscription Tulle-Dordogne,
Madame Delphine SCHNEIDER, directrice école d'application, Jean Zay Limoges,
Madame Hélène BOURGES, conseillère pédagogique, circonscription Brive Urbain,
Madame Corinne TEILLET, conseillère pédagogique, circonscription Haute-Vienne 5,
Madame Dominique CERDA, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Tulle Vézère, ASH Tulle
Madame Valérie NOGUE, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Brive urbain
Monsieur David BOYER, Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, physique-chimie, Rectorat de Limoges
Madame Sandrine MAUD, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale Langues vivantes, Rectorat de Limoges
Madame Evelyne GUIONNET, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Ussel haute Corrèze
Madame Cécile TAMISIER, professeur INSPE, académie de Limoges
Madame Elise RULLIER, conseillère pédagogique, circonscription Haute-Vienne 5
Madame Pascale SEIGNOLLES, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Aubusson
Monsieur Pascal Célérier, professeur INSPE, académie de Limoges

Article 3

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 16 mars 2026